



Avec enfants mineurs mi-orphelin

Par **dodeline35**, le **27/04/2017 à 15:42**

Bonjour,

J'ai deux enfants mineurs (en bas âges). Leur père (mon conjoint) est décédé il y a un an. Je suis donc veuve.

J'aimerais acheter une maison dans le but de la faire louer. J'aimerais que cette maison soit aussi au nom de mes enfants (chacun 1/3; ou suivant chacun un pourcentage). J'aimerais savoir si cela est possible ? Sous le régime de l'indivision ? Faudra-t-il que je passe par le juge des tutelles pour cette procédure ?

Par ailleurs, nous avons (mes enfants et moi) chacun une assurance vie souscrite à l'automne dernier. J'aimerais procéder au rachat de celles-ci afin d'acheter la maison. Ces sommes nous ont été perçues par la prévoyance de mon conjoint et j'ai partagé cette somme suivant mon souhait (non en rapport à la succession). Puis-je le faire sans faire appel au juge des tutelles ?

En vous remerciant pour vos réponses,
Cordialement